

FPR n° B2

FILIERE :

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

DIRECTEUR DU CAPITAL HUMAIN ET DE LA LOGISTIQUE

Management

ACTIVITES :

Le Directeur du capital humain et de la logistique reçoit compétence générale pour toutes les questions relatives à la gestion et au développement des ressources humaines, la gestion des achats de l'agence ainsi que la logistique.

MISSIONS :

Le Directeur du capital humain et de la logistique assure :

- Le déploiement de la stratégie de l'agence en élaborant une stratégie RH appropriée dans le cadre intégré d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, cohérente avec les besoins de l'Agence et sa stratégie ;
- La bonne application des dispositions du Statut particulier du personnel ;
- La gestion des relations avec les institutions en charge des affaires sociales ;
- La mise en œuvre d'une politique des achats cohérente avec la stratégie de l'agence et conforme à la réglementation en vigueur ;
- L'établissement en concertation avec les entités prescriptrices du planning annuel des achats et son exécution ;
- La satisfaction des besoins achats exprimés par l'ensemble des entités de l'Agence dans des conditions optimales en matière d'initiation et d'exécution de l'acte d'achat ;
- La gestion de la logistique, de l'inventaire, du parc auto, des assurances et des affaires générales.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Directeur du capital humain et de la logistique relève directement du Directeur Général de l'ANEF. Il supervise les départements suivants :

- Département des ressources humaines ;
- Département des achats ;
- Département de la logistique.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer, au moins, d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 11 dans la fonction publique ;
- Justifier d'au moins 10 années de service dans les Administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics ou le secteur privé ;
- Pour les candidats issus du secteur public, avoir occupé un poste de directeur équivalent à directeur d'administration centrale ou avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 06 ans ou avoir occupé un poste de chef de service pendant au moins 10 ans, et pour les candidats issus du secteur privé avoir exercé la fonction de direction pendant au moins 10 ans ;
- Avoir une connaissance du secteur des eaux et forêts, et plus particulièrement la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 ainsi que l'arsenal juridique y afférent ;
- Maîtrise des langues : Arabe ; Français ; Anglais.

